

J'Ay lû par ordre de Monsieur le Lieutenant General de Police, un Manuscrit intitulé *La Vengeance contre soy même*, dont on peut permettre l'Impression, A Paris le 30. Août 1712. **PASSART.**

VEU l'Approbation du Sieur Passart, Permis d'imprimer, A Paris le 4. Septembre 1712.

M. R. DE VOYER D'ARGENSON.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o 247. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrest de la Cour de Parlement du 3^e Decembre 1705. A Paris le 24^e Septembre 1712.

L. JOSSE
Syndic.

A PARIS,

Chez **PIERRE PRAULT**, Quay de Gêvres, du costé du Pont-aux-Change, au Paradis.